



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question au Gouvernement n° 2740

Texte de la question

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État à la santé.

La journée mondiale de lutte contre le sida permet de faire le point sur cette maladie. Il faut rappeler que 33 millions de personnes sont malades dans le monde. Malgré les progrès accomplis ces dernières années en matière de prévention et de traitement, l'épidémie poursuit sa course à un rythme certes moins élevé mais toujours préoccupant, avec 2,6 millions de nouvelles infections en 2009. Rappelons que sur les 15 millions de personnes vivant avec le VIH dans les pays à revenus faibles, seuls 5,2 millions de personnes bénéficient d'un traitement.

En France, en 2009, on estime à 7 000 le nombre de personnes contaminées par le VIH et à 6 700 le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité. Par ailleurs, comme vient de le rappeler le professeur Touraine, il resterait dans notre pays 50 000 personnes infectées qui ignorent encore leur situation sérologique et peuvent donc transmettre la maladie.

Au-delà des groupes les plus exposés ou les plus vulnérables que nous connaissons, les hommes ayant des rapports homosexuels, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne ou des Caraïbes, les usagers de drogue, pour lesquels il faut poursuivre les actions spécifiques, il a été prouvé par modélisation que le dépistage systématique pouvait permettre de diminuer le nombre de personnes ignorant leur statut viral.

Ce dépistage permet un traitement plus précoce, à un moment où le nombre de lymphocytes est encore élevé, ce qui permet d'améliorer la survie et de réduire les contaminations. Les études montrant d'autre part l'intérêt en termes économiques et en termes de santé publique du dépistage systématique, pouvez-vous donc nous indiquer quelles sont les actions et les moyens que compte mettre en oeuvre le Gouvernement pour réduire le nombre des personnes séropositives et freiner la diffusion de cette maladie dans notre population ?

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur Alain Marty, la France est résolument engagée dans la lutte contre le sida, et les campagnes que nous avons menées ont porté leurs fruits : le nombre de contaminations a baissé dans la population générale, et l'espérance de vie des malades a augmenté.

Néanmoins, on compte encore 7 000 contaminations par an et, parmi les 144 000 personnes qui vivent aujourd'hui avec le VIH, 40 000 à 50 000 ignorent encore leur séropositivité.

Nos prochaines campagnes ont donc pour but de banaliser le dépistage, d'une part pour un bénéfice individuel - il est important que le dépistage soit le plus précoce possible, pour augmenter les chances face à la maladie - et, d'autre part, parce qu'en matière de santé publique il est essentiel d'éviter la propagation de l'épidémie.

Il faut donc d'abord inciter la population à se faire dépister par des actions ciblant directement les individus mais également les médecins traitants. Il faut ensuite intensifier le dépistage chez les populations à risque, à savoir les hommes ayant des relations homosexuelles, les migrants, les usagers de drogue et les prostituées.

En 2011, nous mettrons en oeuvre les tests rapides d'orientation diagnostique, qui permettront de dépister plus facilement les personnes parfois exclues du système de santé. Ces tests seront disponibles pour les professionnels de santé mais aussi pour les non professionnels habilités par les agences régionales de santé.

Je terminerai en disant que la lutte contre le VIH doit combiner éducation, prévention grâce au préservatif et

dépistage.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2740

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 2010